

BUREAU FEDERAL

Réunion du 16 Octobre 2015 à Nantes

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Françoise AMIAUD, Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Jean-Pierre HUNCKLER,
Jean-Marc JEHANNO, Philippe LEGNAME, Gérald NIVELON et Alain SALMON.

Excusés : MM. Alain BERAL et Jean-Yves GUINCESTRE.

Invités : Mmes Anne-Marie ANTOINE et Agnès FAUCHARD.

Assistent : Mmes Irène OTTENHOF et Céline REFFET.

MM. Patrick BEESLEY, Raymond BAURIAUD, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT,
Antoine LEGENTIL, Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS et Christophe ZAJAC.

Documents annexés	Numéro d'annexe	Intitulé d'annexe
	1	2015-10-15 Communiqué Equipe de France Féminine - 15 Joueuses retenues
	2	2015-10-16 BF 4-SPORTIVE Validation des dates des Finales « Nouvelles Régions » (saison 2015-2016) - VFIN
	3	2015-10-15 BF Indicateurs Charte des officiels V4 TBE
	4	2015-09-25 1 BF FFBB Délégation Haut Niveau - VFIN

1. Ouverture par le Président.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Fédéral et aux invitées.

Informations :

- Nombre de licenciés à ce jour : 453.818, avec les licences contact, soit une augmentation d'environ 2% par rapport à l'année dernière à la même date.
- Points sur les dossiers internationaux :
 - o Une réunion s'est tenue à Genève sur les compétitions de clubs, avec des représentants de la LNB. Les clubs français ne seront engagés dans la nouvelle compétition proposée par la FIBA que si celle-ci est de qualité
 - o TQO masculin : les 3 plateaux seront déterminés en novembre 2015.
 - o TQO féminin : La FFBB a déposé un dossier pour l'organisation de cette compétition.
- Deux dossiers importants en cours : les élections et la réforme territoriale. Des réunions individualisées seront organisées avec les Vice-Présidents et les Présidents des Commissions et les Chargés de Missions, en vue de faire le bilan de cette olympiade.

2. Présidence.

- a. Réforme territoriale - Rédaction Feuille de route Version 2

Jean-Pierre SIUTAT précise que ce sera un des dossiers importants de la future olympiade. Une version 2 de la feuille de route, réalisée par la CCN, sera diffusée après l'Assemblée Générale. Les CCR devront impérativement se réunir pour débiter les travaux.

- b. Feuille de route saison 2015-2016

Jean-Pierre SIUTAT précise que la nouvelle présentation tient compte des remarques et retours depuis le Bureau Fédéral du 25 Septembre 2015.

Ce projet sera présenté au Comité Directeur de dimanche pour une validation définitive.

3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

a. Point général

Stéphanie PIOGER communique un point général sur la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles :

- Présentation du rétro planning des modifications réglementaires.
- Club de Wissous : le dossier a été réglé hier.
- Club de Nîmes : le club rencontre des difficultés financières suite à un licenciement.

b. Aptitude médicale des arbitres

Stéphanie PIOGER expose la problématique :

Les règlements de la FFBB prévoient :

- L'obligation d'un certificat médical pour exercer la fonction d'arbitre
- La seule condition d'être licencié pour être arbitre non désigné (ou remplacer un arbitre désigné)

Dans la pratique, de nombreux licenciés (non désignés) arbitraient sans certificat médical. Or maintenant, la valorisation des Arbitres Club est prévue dans la Charte des Officiels. La question est posée pour ceux qui arbitrent sans certificat médical.

La COMED, questionnée sur le sujet, préconise de conditionner la valorisation de ces arbitres à une aptitude médicale.

Proposition : pour être validé arbitre club, celui-ci devra présenter un certificat médical

Accord du Bureau Fédéral.

c. Dernière version de la Charte des officiels.

Stéphanie PIOGER rappelle que la Charte des Officiels a été validée lors de la réunion du Comité Directeur du 4 Juillet dernier. Le groupe de travail demande de valider les aménagements suivants :

- Coquilles dans la version figurant dans l'annuaire 2015/16
- Introduction de l'aptitude médicale pour tous les arbitres (voir ci-dessus)
- Arbitres CF2 : Un nombre d'arbitres, et non plus un pourcentage, sera déterminé pour être relégué au niveau régional (p.6)
- Arbitres HN3 : Suppression de la spécificité d'intégration d'une arbitre féminine lors du stage CFO/HNO. Plus de distinction hommes/femmes (p.7)
- OTM CF2 et CF1 : Renvoi aux annexes pour les conditions administratives et relatives aux connaissances théoriques (p.13)
- Droits des OTM : Insertion de dispositions identiques à celles des arbitres en matière d'année sabbatique et de reprise de l'activité (p.19)
- Annexe 1 : Insertion du tableau en complément de la pyramide (p.26)
- Annexe 2 : Modification de l'en-tête de la seconde colonne « ensemble des autres arbitres désignés » (p.27)
- Annexe 4 : Modification du rédactionnel et des paliers du test de Luc Léger (p.28)
- OTM: Insertion des annexes 9, 10 et 11
- Annexe 12 : Modification du tableau des championnats à désignation obligatoires, possibles ou interdites (p.34)
- Annexe 14 : Mise à jour du nombre d'OTM en championnat U15 et U18 Elite (p.35)
- Niveau des OTM officiant en NM1
- La saison dernière le niveau requis était OTM CF1. Dans le premier projet de charte des officiels, il a été proposé et validé, d'élever le niveau minimum requis à OTM HN.
- Après discussion, il a été confirmé l'esprit de cette règle, en particulier que les OTM CF1 présentant un potentiel pour devenir HN pouvaient officier sur les tables NM1. Certains clubs proposant des OTM CLUB avec une aptitude CF1. Il a été proposé de leur attribuer la possibilité d'officier en NM1 cette saison 2015-2016. Un bilan sera fait d'ici la fin de la saison afin de faire évoluer cette règle.

Accord du Bureau Fédéral.

d. Demande de dérogation Aix Maurienne.

Stéphanie PIOGER expose le problème :

Les Règlements Généraux FFBB prévoient qu'un joueur de NM3 (ou d'une équipe réserve évoluant en championnat de France) ne peut évoluer dans cette division avec un contrat de travail.

Par dérogation à ce principe, l'article 434.5.a des Règlements 2014/15 prévoit la possibilité d'évoluer avec un contrat de travail (en NM3) si ce contrat "de 2 ans maximum fait suite à une convention de formation au sein de l'association". Cette rédaction ne pouvait alors s'appliquer qu'aux clubs disposant d'un centre de formation agréé (= pouvant signer des conventions de formation).

Suite à la demande de la LNB, il a été adopté la saison dernière l'extension de ce principe aux contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, faisant suite à « une convention de formation signée avec un club disposant d'un centre de formation agréé » (= possibilité de signer un contrat avec un autre club que celui où le joueur était sous convention de formation). Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur pour la saison 2015/16.

Afin de la limiter aux seuls clubs disposant d'un centre de formation agréé (= exclure le cas d'un club qui engage par exemple une équipe en NM2 et NM3), la rédaction prévoit que cette dérogation est applicable aux seules équipes réserves des clubs de PROB (seuls les centres de formation agréés de PROB disposent d'une équipe en NM3).

Effectivement, cette rédaction exclut le cas des équipes réserves de clubs de NM1 qui ont conservé l'agrément de leur centre de formation suite à leur rétrogradation dans cette division.

Après avoir interrogé le Pôle HN début septembre, sans explicitement évoquer le cas du joueur Tony TURAM-ULLIEN, sur la non application de la dérogation (version règlements 2015/16) aux clubs de NM1 disposant d'un centre de formation agréé, le club sollicite le Bureau Fédéral pour obtenir une dérogation en raison de la parution des règlements 2015/16 après la signature du contrat avec le joueur Tony TURAM-ULLIEN.

Le Bureau Fédéral accorde une dérogation, à titre exceptionnel, permettant au joueur de participer au championnat NM3.

e. Modification du délégué aux agents sportifs.

Stéphanie PIOGER explique que suite au départ de Céline GERARD, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués aux agents sportifs et propose :

- Déléguée aux agents sportifs: Laure JARDRI.
- Suppléant: Antoine LEGENTIL.

Validation du Bureau Fédéral.

4. Direction Générale / Direction Technique.

a. Point général

Patrick BEESLEY communique des informations sur la Direction Technique Nationale

- La liste des 15 joueuses pour la rencontre du 21 Novembre 2015 à Bourges vient d'être communiquée (annexe 1).
- Ranking Mondial : La France est classée 5^{ème} en Masculin et 4^{ème} en Féminine.
- Le débriefing des campagnes estivales avec les entraîneurs nationaux a eu lieu la semaine dernière.
- Le CIZ se déroulera la semaine prochaine au Temple sur Lot.
- Concours professorat de sport : deux personnes sont admissibles et un poste est ouvert.
- CFBB : 10 joueuses sont blessées (7 de l'équipe de LF2 et une de NF1).

5. Délégation à la Formation et aux Pratiques Sportives.

a. Point général

Jean-Marc JEHANNO fait part de bons travaux avec les DOM-TOM lors du séminaire. Il faudra prévoir des aménagements de la charte des officiels et des CTC pour une adaptation à la particularité de ces territoires.

- b. Obligations sportives - Etude à mener pour assouplir les sanctions (saison 2016 2017).

Alain SALMON précise que l'étude est en cours et qu'elle fera l'objet d'une prochaine présentation en Bureau Fédéral. L'étude porte sur les obligations sportives et leurs incidences en cas de non- respect.

- c. Validation des dates des Finales "Nouvelles Régions"

Alain SALMON propose les dates des finales pour les nouvelles régions (annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

- d. Attribution des sites des phases finales

Gérald NIVELON expose la répartition des sites possibles sur le territoire et informe qu'il n'y a pas assez de candidats sur certaines manifestations.

Après discussion, il est proposé que chaque CCR soit missionné pour solliciter une ou plusieurs candidatures auprès des clubs. La Commission est chargée de présenter une proposition au Comité Directeur de dimanche.

- e. Formation des dirigeants - Redéfinition de la stratégie de formation

Matthieu SOUCHOIS informe de l'annulation du campus d'automne de Limoges en raison du manque d'inscription aux modules. Un questionnaire sera diffusé le plus largement possible, afin de connaître les attentes.

- f. Synthèse de l'enquête arbitre.

Matthieu SOUCHOIS informe que l'enquête a obtenu de nombreux retours qui sont en cours de traitement. La synthèse sera présentée au prochain Bureau Fédéral.

- g. Tableau de bord Charte des officiels.

Thierry BALESTRIERE expose le tableau des indicateurs de la Charte des Officiels (annexe 3).

6. Trésorerie.

- a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point général sur la Trésorerie :

- Travaux en cours sur la clôture des comptes de l'EuroBasket 2015.
- Une réunion de débriefing s'est tenue avec la société qui a géré la billetterie.
- Le résultat de la compétition devrait être positif.
- Bon déroulement de la réunion des Trésoriers Généraux en septembre dernier, avec notamment une intervention de la société LCS.
- Une proposition de nouveau calendrier de paiement des ¼ de licences sera faite au prochain Bureau Fédéral.
- Endettement des clubs : satisfaction des trésoriers sur la démarche FFBB. Des ligues se sont portées volontaires pour aider la CCG sur les contrôles des clubs de NM3.
- La présentation des comptes demain à l'Assemblée Générale sera légèrement différente, sur la forme, des années précédentes.

7. Délégation à la Marque.

- a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER informe que le débriefing de l'EuroBasket 2015 a eu lieu vendredi dernier. Il tient à souligner la grande implication de Nadine PARIS dans ce dossier. Il renouvelle ses félicitations à tous les acteurs qui ont œuvré à la bonne réalisation de cette organisation.

8. Délégation à la Jeunesse.

a. Point général

Cathy GISCOU communique un point général sur la Délégation à la Jeunesse :

- Elle fera une présentation demain lors de l'assemblée générale.
- Un bilan des opérations réalisées en marge de l'EuroBasket 2015 sera communiqué.
- Elle précise que trois opérations hors métropole ont été labellisées dans le cadre de l'année du sport scolaire.

9. Délégation au Haut Niveau.

a. Point général

Philippe LEGNAME communique un point général sur la Délégation Haut Niveau (annexe 4).

10. Délégation aux Territoires.

a. Point général

Pierre COLLOMB informe qu'il doit rencontrer plusieurs Comités cet après-midi lors du forum, afin d'étudier d'éventuels rapprochements. Une relance a été effectuée afin d'obtenir les Plans de Développement Territoriaux manquants, à savoir ceux de la Moselle et de la Haute-Savoie.

11. Secrétariat Général.

a. Point général

Thierry BALESTRIERE communique un point sur le Secrétariat Général :

- La version 12 du programme de l'Assemblée Générale a été diffusée hier.
- Il n'y a plus qu'une candidature pour le poste féminin à pourvoir au sein du Comité Directeur.

b. Ordre du jour des réunions Inter CCR

Thierry BALESTRIERE informe que l'ordre du jour est en cours d'élaboration et il rappellera aux Ligues et Comités l'organisation des réunions.

c. Nombre de licenciés - Analyse des chiffres actuels par questionnement des Ligues et Comités

Thierry BALESTRIERE informe que les structures qui ont subi d'importantes variations en ce début de saison ont été questionnées. Il n'est pas question de s'inquiéter pour le moment.

d. Situation Comités 87, 58, 57.

Thierry BALESTRIERE fait un point de situation sur les comités suivants :

- Comité 87 : Corinne HACH est élue nouvelle présidente en remplacement de Pierre PENAUD.
- Comité 58 : Difficultés de gouvernance avec 3 co-présidentes. Il a été proposé d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire après la réécriture des statuts du Comité.
- Comité 57 : Difficultés de gouvernance au sein du Comité. Une réunion s'est tenue le 7 octobre dernier, durant laquelle Gérard BERGER a démissionné de toutes ses missions fédérales (Comité, Ligue et Zone)

e. Situation du club CS Autun.

Pierre COLLOMB informe que le club est en liquidation judiciaire. Un autre club a repris l'activité localement, notamment sur les jeunes. Le tribunal rendra sa décision au 14 novembre 2015. Il est décidé de rencontrer les acteurs locaux durant le week-end.

12. **Questions diverses.**

Gérald NIVELON communique un point sur la Commission Démarche Citoyenne et informe que la Fédération est régulièrement sollicitée dans le cadre de la préparation de la COP21 (du 30/11 au 11/12) du fait de son engagement environnemental :

- 22/10 : Participation à la définition de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers le Développement Durable (SNTEDDS)
- 23/10 : Signature de la Déclaration relative à la Soutenabilité des Grands Evènements Sportifs Internationaux
- 17/11 : Assises Nationales pour l'adoption de la SNTEDDS
- 04/12 : Dans le cadre de la COP21 , présentation lors de la COP21 de l'outil "OPTIMOUV"
- 07/12 : Dans le cadre de la COP21, intervention sur la soutenabilité des Grands Evènements Sportifs

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 14 Novembre 2015 à Paris.